

« L'embryon n'est pas un matériau de laboratoire »

Mgr Pierre d'Ornellas, archevêque de Rennes, préside le groupe de travail des évêques sur la bioéthique.

"On ne peut pas traiter un embryon humain comme un matériau de laboratoire. Parce qu'un embryon est de l'ordre de la personne. L'Église catholique, en se basant sur les conclusions scientifiques et en se fondant sur l'apport de la réflexion philosophique, estime que l'embryon humain mérite le respect dû à la dignité de toute personne humaine. Dès la conception commence une nouvelle vie humaine.

Les premières cellules vont donner naissance à un visage qui est absolument unique. Chaque maman dit d'ailleurs : « C'est le plus bel enfant du monde ! » Elle ne se trompe pas.

La loi actuelle autorise les études sur l'embryon qui respectent son intégrité. Les recherches qui permettraient de le guérir doivent être encouragées. Mais toute recherche qui utilise l'embryon pour autre chose que lui-même est un manque de respect. L'utilitarisme de l'être humain n'est jamais digne. Le détruire encore moins. On ne fabrique pas une vie humaine pour la détruire.

Quand une loi autorise une atteinte à la dignité humaine, on est face à une régression éthique. Le principe de dignité exige la protection de l'être humain « dès le commencement de sa vie », comme dit le Code Civil. Ne cédon pas à la tentation du manque de respect des plus vulnérables, en début ou en fin de vie. Notre avenir repose sur l'éthique du respect.

La loi de 2004 a laissé du temps aux scientifiques. Or, les recherches sur les cellules souches embryonnaires humaines n'ont abouti à aucune thérapie. En revanche, les travaux sur les cellules souches adultes sont prometteurs. Là est le progrès. Il faut du courage : choisir la voie du progrès et refuser toute régression éthique."